

MAIRIE DE DOUAINS

Compte rendu DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du premier avril deux mille vingt et un, s'est réuni à la salle communale afin de respecter les distanciations sanitaires dues à la COVID 19, en séance publique sous la présidence de Monsieur LEROY Vincent, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs LEROY Vincent, DASSONNEVILLE Jean-Luc, VICKOFF Patrice, UHGETTO Philippe, TIRON Dominique, RASSE Christophe, DOLLET Alain, Monsieur CONVOLTE Christophe, PLUTON Pascal, GUETTARD Jean-Louis (arrivé à 19h45) et Mesdames PICARD Sandrine, COUCHOURON Marie, ERMACORA Marie, PETIT Marie

Monsieur Patrice VICKOFF a été désigné secrétaire de séance,

* * * *

Le compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe les élus avoir reçu par courrier la démission de Monsieur Barbier Sébastien, conseillers municipal, il ne fait donc plus partie du conseil municipal.

Monsieur Le Maire informe les élus que monsieur Jean-Luc Dassonneville a envoyé sa demande de démission de ses fonctions et délégations de 1er adjoint à monsieur le Préfet de l'Eure. Cette démission sera effective dès qu'elle sera acceptée par monsieur le Préfet. En attendant la réponse, monsieur Dassonneville continue à assurer ses fonctions. Il conservera tout de même son mandat de conseillers municipal.

Monsieur Le Maire rend hommage à Monsieur REGNIER Jean-Claude, né à Douains et plus connu au surnom de « COUCOU ». Celui-ci nous a quitté le 16 février dernier. Le maire précise qu'il a rendu service à notre commune en participant en tant que bénévole aux travaux de rénovations de la salle communale où nous organisons actuellement nos réunions de conseil municipal et à tant d'autres événements à Douains que ce soit pour la commune et aussi pour ces habitants. C'est pourquoi Mr le Maire exprime un profond hommage à cet homme de bonne volonté.

DELIBERATIONS

- Approbation du compte de gestion 2020 (délib. 2021-06)

Monsieur Vincent LEROY, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme PORCHER, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Prévisions budgétaires totales	249 814.52 €	441 990.00 €	691 804.52 €
	Titres de recettes	114 400.13 €	400 686.01 €	515 086.14 €
	Réduction de titres	€	€	€
	Recettes nettes	114 400.13 €	400 686.01 €	515 086.14 €
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	249 814.52 €	441 990.00 €	691 804.52 €
	Mandats émis	71 909.23 €	424 346.36 €	496 255.59 €
	Réduction de mandats		59.00 €	59.00 €
Dépenses nettes		71 909.23 €	424 287.36 €	496 196.59 €
Résultat de l'exercice		+ 42 490.90 €	- 23 601.35 €	+ 18 889.55 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Vincent LEROY,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 établi par Mme PORCHER le receveur municipal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Approbation du compte administratif 2020 (délib 2021-07)

Monsieur Jean-Luc DASSONNEVILLE adjoint en charge des finances, rapporte le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Vincent LEROY, maire.

Monsieur Jean-Luc DASSONNEVILLE, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé sur les tableaux ci-joints.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		Recettes	Dépenses
Réalizations De l'exercice	Section de fonctionnement	400 686.01 €	424 287.36 €
	Section d'investissement	114 400.13 €	71 909.23 €
Report de l'exercice	Section de fonctionnement (002)	48 005.43 €	0.00 €
	Section d'investissement (001)	108 157.21 €	0.00 €
Total (réalisations et reports)		671 248.78 €	496 196.59 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	145 471.27 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00 €	145 471.27 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	448 691.44 €	424 287.36 €
	Section d'investissement	222 557.34 €	217 380.50 €
	TOTAL CUMULE	671 248.78 €	641 667.86 €

Le résultat de clôture 2020 du budget principal est donc de 671 248.78 € pour les recettes et de 641 667.86 € pour les dépenses.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 29 juillet 2020,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune présenté par Monsieur Jean-Luc DASSONNEVILLE, Adjoint,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Luc DASSONNEVILLE,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de monsieur Jean-Louis GUETTARD

- Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (delib.08-2021)

Le compte administratif de l'exercice 2020 qui vient d'être approuvé à l'unanimité.

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A la section investissement	RESULTAT de l'exercice 2020	RESULTAT de clôture
INVESTISSEMENT	108 157.21 €		42 490.90 €	150 648.11€
FONCTIONNEMENT	48005.43 €		-23 601.35 €	24 404.08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (si déficit) de la section d'investissement

EXCEDENT GLOBAL de FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020	24 404.08 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 404.08 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
CUMUL AU 31/12/2020 à reporter (ligne 002)	24 404.08 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Attribution des subventions aux associations 2021

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur l'attribution des subventions 2021 au prochain conseil municipal. L'enveloppe prévue au Budget Prévisionnel est de 2180 €.

Le conseil municipal valide se report.

- VOTE DES TAUX 2021 : Taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires (délib.09-2021)

Chaque année, le Conseil Municipal vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation.

Conformément à la loi de finances 2018 sur la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes bénéficient du transfert du taux de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) 2020 du département soit 20,24 % pour l'Eure.

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances communales.

Le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants demeure figé depuis 2019.

En 2020, les taux étaient de :

Taxe d'habitation	9,17 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24.14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	58.24 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locale pour l'exercice 2021 et de délibérer dans les termes suivants :

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi des finances 2018 n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le taux sur le Foncier bâti à 44.38 % (dont la part communale à 24.14 % et la part départementale à 20.24%) et sur le non bâti à 58.24 %, et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 9,17 % pour l'année 2021, ainsi qu'il suit :

TAUX VOTÉ DEFINITIVEMENT

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (figé depuis 2019)	9,17 %	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	44.38 %	
dont part communale		24.14 %
dont part départementale		20,24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	58.24 %	

Adopté à l'unanimité

- Prévisions d'investissement 2021

Opération 128 : étude maison de la place

Opération 138 : schéma directeur incendie

Opération 139 : chauffage par pompe à chaleur, mairie et école en partie

Opération 140 : installation vidéo-protection

Opération 141 : remplacement de 11 horloges modulaires

Opération 142 : achat d'une armoire blindée

- Adoption du Budget Primitif 2021 (délib.10-2021)

Monsieur Vincent LEROY, maire, invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2021 pour la commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	352 932.08 €	328 528.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		24 404.08 €
Total section fonctionnement	352 932.08 €	352 932.08 €
Section d'investissement (y compris le 1068)	251 715.50 €	246 538.30 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	145 470.91 €	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement		150 648.11 €
Total section investissement	397 186.41 €	397 186.41 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère générale	94 551.08 €		94 551.08 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	77 470.00 €		77 470.00 €
65	Autres charges de gestion courante	158 702.29 €		158 702.29 €
66	Charges financières	1 830.00 €		1 830.00 €
67	Charges exceptionnelles			
042	Dotations aux amortissement et provisions		8 373.30 €	8 373.30 €
022	Dépenses imprévus	12 005.41 €		12 005.41 €
Total		344 558.78 €	8 373.30 €	352 932.08 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuation de charges	1 979.00 €		1 979.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 850.00 €		9 850.00 €
73	Impôts et taxes	238 538.00 €		238 538.00 €
74	Dotations et participations	62 152.00 €		62 152.00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 005.00 €		8 005.00 €
76	Produits financiers	4.00 €		4.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €		1 000.00 €
R002	RESULTAT REPORTE			24 404.08 €
042	Opération de transfert entre section		7 000.00 €	7 000.00 €
Total		321 528.00 €	7 000.00 €	352 932.08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16	Remboursement d'emprunts	20 631.19 €		20 631.19 €
20	Immobilisations incorporelles	9 200.00 €		9 200.00 €
040	Opération de transfert entre section		7 000.00 €	7 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	360 355.22 €		360 355.22 €
Total		390 186.41 €	7 000.00 €	397 186.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 639.00 €		6 639.00 €
13	Subventions d'investissement	25 588.00 €		25 588.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	125 938.00 €		125 938.00 €
040	Amortissement des immobilisations		8 373.30 €	8 373.30 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	80 000.00 €		80 000.00 €
	Affectation au compte 1068			
001	Solde d'exécution positif reporté			150 648.11 €
	Total	238 165.00 €	8 373.30 €	397 186.41 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2021 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Questions Diverses :

- Monsieur Le Maire informe les élus que si la commune devait rencontrer des difficultés financières, les adjoints ont proposé de suspendre leurs indemnités d'élus.

- Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de mieux maîtriser les aides financières attribuées par le CCAS.

Le CCAS a été dissous au 31 décembre 2020 et ces aides sont maintenant gérées par la commission des affaires sociales de la commune.

L'attribution des aides permis de conduire et aides aux étudiants sera revue en fonction d'un coefficient d'endettement, de même pour le transport scolaire.

Le transport scolaire sera pour la rentrée 2021 payé par la famille, et si une aide financière est attribuée, elle sera directement versée aux familles.

Les cadeaux aux jeunes et colis des anciens sont maintenus pour 2021.

Toute cette mise en place sera faite lors de la réunion de la commission affaires sociales.

Sivos : Monsieur Le Maire informe les élus, que le BP2021 du SIVOS n'a pas été voté favorablement par nos délégués. Ce BP a été approuvé à 4 voix contre 4, la voix du Président a

donc validé ce BP 2021, sans explication des dépenses inscrite par le Président du SIVOS. Mr. Pluton affirme cette présentation et argumente sur son vote.

Fin de séance 22h00

Vincent LEROY
Maire

Vincent LEROY Maire	Jean-Luc DASSONNEVILLE 1 ^{er} adjoint	Patrice VICKOFF 2 ^{ème} adjoint	Philippe UHGETTO 3 ^e adjoint
Dominique TIRON 4 ^{ème} adjoint	DOLLET Alain		RASSE Christophe
PLUTON Pascal	PICARD Sandrine	ERMACORA Marie- Paule	CONVOLTE Christophe
GUETTARD Jean-Louis <i>Arrivé à 19h45</i>	COUCHOURON Marie	PETIT Marie	